

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 juillet 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 103 de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'enfant

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 26 juillet 2004, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Colombie, du Myanmar,
du Népal, de l'Ouganda, des Philippines, du Soudan
et de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nos gouvernements sont encouragés par les progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies sur la question de la protection des enfants, en particulier dans les situations de conflit armé. En tant que parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, nous sommes pleinement attachés à la protection des enfants sous tous les aspects se rapportant à leur bien-être et à l'exercice intégral de leurs droits.

Nous avons examiné avec attention votre rapport sur les enfants et les conflits armés (A/58/546-S/2003/1053) du 10 novembre 2003 et sommes vivement intéressés par les perspectives qu'il offre. Toutefois, nous voudrions exprimer notre préoccupation au sujet des deux rectificatifs au rapport (A/58/546/Corr.1-S/2003/1053/Corr.1 et A/58/546/Corr.2-S/2003/1053/Corr.2) qui ont été publiés les 20 février et 19 avril 2004, respectivement. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par le fait que le Secrétariat utilise les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels pour donner une définition du « conflit armé » alors que ces instruments juridiques internationaux ne donnent pas une définition du conflit armé convenue à l'échelon international. Nous notons que dans les rectificatifs susmentionnés il y a deux poids deux mesures en ce qui concerne les travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de protection des enfants, ce qui compromet la crédibilité, la précision et la sincérité du rapport.

Nous accueillons avec intérêt les séances d'information tenues par votre Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et nous nous félicitons de sa volonté d'engager un processus de consultations avec les États Membres, en particulier les pays concernés, dans le cadre des préparatifs pour l'établissement du prochain rapport. Nous attachons une importance particulière au processus de consultations recommandé à l'alinéa d) du paragraphe 36 de la résolution 51/77, qui

* A/59/150.



visé à coordonner les efforts de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, pour assurer le respect et la protection des droits des enfants.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport qui, à notre sens, devrait être impartial, précis, crédible, objectif et juste, et devrait être établi sur la base d'informations fiables et vérifiées. Nous avons le ferme espoir que le prochain rapport n'appliquera pas deux poids deux mesures et n'introduira pas de considérations arbitraires dans l'examen de cette question.

À cette fin, nous espérons que les États Membres, en particulier les pays concernés, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies seront associés au processus d'établissement du prochain rapport. Nous serions reconnaissants de voir le rapport tenir compte des vues des États Membres concernés. Les recommandations du rapport devraient viser à renforcer la capacité des États de protéger les enfants et d'encourager la coopération internationale afin d'améliorer leur situation.

Nous avons la ferme conviction qu'en respectant les principes et l'esprit de la Charte des Nations Unies, en nous élevant au-dessus des considérations politiques et des considérations de pouvoir, nous pouvons tous faire une différence considérable dans la vie des enfants touchés du monde entier.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de l'Union du Myanmar
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kyaw Tint **Swe**

Le Représentant permanent
du Royaume du Népal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Murari Raj **Sharma**

Le Représentant permanent
de la République des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lauro L. **Baja, Jr.**

Le Représentant permanent
par intérim de la République socialiste
démocratique de Sri Lanka
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Bernard Anton Bandara **Goonetilleke**

Le Représentant permanent
de la République du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Elfatih Mohamed Ahmed **Erwa**

Le Représentant permanent
de la République de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Francis K. **Butagira**

Le Représentant permanent adjoint de la Colombie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Nicolás **Rivas de Zubiría**
